



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de service, conseil, création, communication, organisation d'évènements, de publicité et livraison de produits développés par NEFTURE, société par actions simplifiées au capital social de 1000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Erard 75012 Paris et immatriculée au RCS de Paris, sous le n° 908 735 491, prise en la personne de son représentant légal, Madame KERCHI Wafae, dûment habilité à l'effet des présentes.

Les CGV sont consultables sur le site www.NEFTURE.com et communiquées à tout CLIENT sur demande.

PREAMBULE

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de l'acceptation du devis et de la prestation, des CGV énoncées sur le site www.NEFTURE.com. Toute acceptation du devis vaut acceptation des présentes conditions générales sans aucune réserve.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV détaillent les droits et obligations de l'agence NEFTURE, et de ses clients. Sous réserve de conditions particulières stipulées sur le devis, toute acceptation de devis d'une prestation réalisée par NEFTURE, par le CLIENT implique son adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes CGV, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales de vente ou d'achat, qui sont inopposables à NEFTURE.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS

NEFTURE, accompagne ses clients dans la prise en charge de leurs besoins de communication et de leur besoin technique de la conception jusqu'à la diffusion de leurs collections NFTs et projet blockchain.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES ACTIVITES DE NEFTURE

NEFTURE est spécialisée dans l'élaboration et la gestion sur mesure de projets NFT et accompagne ses clients dans la mise en place de choix stratégiques des technologies à utiliser ainsi que dans l'exécution de prestations techniques .

NEFTURE propose à ses clients des solutions et des services d'accompagnement sur les projets de NFT et blockchain.

NEFTURE intervient sur 4 grands piliers :

- La technique : NEFTURE s'occupe de la mise en place des Smart contract des NFTs, du site de mint (site de vente), de réaliser un audit des Smart contract;
- La sécurité : NEFTURE conseille ses clients sur les moyens de se protéger au mieux en terme de sécurité sur la blockchain ;
- Le développement web : NEFTURE intervient sur le développement de sites internet, sites de mint (achat de NFTs), développement d'applications décentralisées (dApps) ;
- Le consulting stratégique : NEFTURE intervient sur la mise en place d'une stratégie de développement pertinente en fonction du projet ;

ARTICLE 4 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

NEFTURE ne sera en aucun cas tenue responsable :

- Du contenu éditorial transféré par le Client ;
- Du Wallet du Client ainsi que de tout problème qui pourrait survenir concernant les justifications de paiements en crypto-monnaies ;
- Du non-respect de la part du Client de ses engagements ainsi que du non-respect de la part du Client de la stratégie ou du développement technique établie par NEFTURE ;
- De la volatilité des crypto-monnaies ;
- Du vol ou de la perte des NFT ;

L'Agence s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer le bon fonctionnement des services informatiques et de la plateforme de NFT. Toutefois, NEFTURE ne sera pas tenue responsable:

- Du non-fonctionnement des services informatiques dû à une défaillance technique ou une panne.

ARTICLE 5 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION

NEFTURE a une simple obligation de moyen envers le Client, en aucun cas une obligation de résultat, ne pourrait lui être opposée.

ARTICLE 6 - DURÉE ET DATE D'EFFET

La durée des prestations est définie dans le devis ou le contrat.

Sauf stipulation particulière, le contrat ne prendra effet qu'après réception du devis accepté par le CLIENT (devis signé par la personne légalement responsable). A défaut de réception du devis signé, aucune prestation ne sera commencée NEFTURE, se réservant le droit d'annuler la proposition.

ARTICLE 7 – TARIFS

Les prix sont ceux stipulés sur le devis et sont valables pendant une durée de un mois à compter de sa date d'émission.

Ils sont libellés en euros, en USDC ou en ethereum (ETH) et calculés hors taxes. En conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport éventuels applicables le jour de la commande, sauf pour les sommes en ethereum.

Le tarif de la prestation ne peut en aucun cas être renégocié après la réalisation de la prestation.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des factures est dû jusqu'au 30ème jour maximum suivant la date de la réception de la facture, sauf délai supplémentaire prévu et accepté par NEFTURE,

Le paiement s'effectue par virement bancaire, virement crypto, le cas échéant selon un calendrier fixé dans les conditions particulières du devis. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de non-respect des conditions de paiement NEFTURE, se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des prestations convenues et l'exécution de ses obligations et d'annuler ou diminuer les éventuelles remises accordées au CLIENT. Si le non paiement persiste, le contrat pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 9 « Résiliation ».

Le CLIENT s'interdit tout droit de rétention ou de compensation.

ARTICLE 9 – CLAUSE PÉNALE

En cas de défaut de paiement ou créance impayée, et après une mise en demeure infructueuse adressée par lettre recommandée, en plus de la pénalité pour paiement en retard prévue par les articles 1344-1 et 1153 du Code civil, le débiteur sera redevable de plein droit d'une majoration de 35% des montants T.T.C des factures mises en recouvrement, au titre de la clause pénale, et ce, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du code civil.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Dans le cadre de son obligation générale de moyens, NEFTURE, s'engage à :

- fournir tous les éléments d'information et documents nécessaires à la préparation et à l'exécution de l'ensemble des missions
- accomplir et exécuter ses prestations conformément aux règles de l'art de la profession.

Le bon à tirer validé par le CLIENT (signature ou validation par email) dégage NEFTURE, de toute responsabilité sur l'ensemble de sa création.

Le CLIENT s'engage à :

- Etablir un cahier des charges détaillé, non modifiable, sauf accord des parties
- Collaborer activement à la réussite du projet
- Fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation selon le calendrier prévu
- Régler dans les acomptes et factures dans les délais convenus
- Informer le Prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires
- S'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires lui donnant droit de propriété et/ou droit d'usage sur les données communiquées
- S'assurer que l'utilisation envisagée des images, photos, logos, textes, vidéos, maquettes, données et éléments de toute nature, respecte la réglementation en vigueur.

Le CLIENT reconnaît avoir pleinement connaissance de la réglementation régissant les droits d'auteur et Internet et sera seul responsable des mentions obligatoires à faire figurer sur ses documents ou son site Web et des autorisations administratives ou autres à obtenir.

Le CLIENT décharge NEFTURE, de toute responsabilité concernant :

- la licéité ou la pertinence des contenus, informations ou données de toute nature transmises dans le cadre de l'exécution de la prestation,
- la diffusion, collecte, exploitation et mise à jour des éléments ci-dessus, et ce, à quelque titre que ce soit ;
- la perte ou destruction des données qui pourrait survenir au cours de leur transfert.

Le CLIENT garantira NEFTURE, des conséquences de toute réclamation, mise en cause, poursuite, condamnation, ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre NEFTURE, et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du contrat.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

En cas de résiliation du contrat par le CLIENT, les sommes versées au titre des prestations commandées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement et le CLIENT devra s'acquitter des sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées ainsi que d'une indemnité de résiliation d'un montant égal à 50% des sommes restant dues.

L'ensemble des droits d'auteur relatifs aux créations, et projets quelle que soit leur forme, restera la propriété pleine et entière de NEFTURE sauf stipulations contraires dans le devis avec le CLIENT.

A l'arrivée du terme ou de la résiliation de leur accord contractuel, NEFTURE, se trouvera automatiquement dégagée de ses obligations relatives à l'objet de leur accord à la date de résiliation ou d'expiration de ce dernier et s'engage à première demande du CLIENT à restituer l'ensemble des documents remis par le CLIENT.

ARTICLE 12 – SOUS-TRAITANCE

NEFTURE pourra sous-traiter tout ou partie de la prestation et demeurera responsable vis-à-vis du CLIENT des prestations réalisées par ses sous-traitants.

ARTICLE 13 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel le concernant, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite Loi "Informatique et Libertés", en adressant un courrier simple à l'adresse de NEFTURE.

Le CLIENT fera son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) relative à l'utilisation de son site internet.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de NEFTURE, ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un événement fortuit ou de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement

reconnus par la jurisprudence : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de NEFTURE.

ARTICLE 15 – MENTIONS COMMERCIALES ET RÉFÉRENCES

Le CLIENT autorise expressément NEFTURE,, si elle le souhaite, à :

- inclure dans la réalisation une mention commerciale précisant sa contribution ;
- mentionner sa réalisation pour le CLIENT comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou les deux.

ARTICLE 16 – CONFIDENTIALITÉ

Toutes les productions, même inachevées ou non retenues, remises ou envoyées au CLIENT demeurent la propriété de NEFTURE, et ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit.

ARTICLE 17 – DIVISIBILITÉ

Si l'une des stipulations du Contrat de Services venait à être tenue pour nulle ou sans objet, les autres stipulations demeureraient inchangées et continueraient à s'appliquer comme si les stipulations nulles ou sans objet ne figuraient plus au dit Contrat.

ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties relèvera exclusivement du Tribunal de Commerce de Paris.

La présente clause s'applique même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.